

Ercé Info

Janvier 2022



Avec vous pour notre commune...



Isabelle BERTIN Maire, accompagnée de l'ensemble du conseil municipal vous souhaitent

une très belle année 2022 :

la concrétisation de vos projets personnels et professionnels et la réalisation de vos vœux les plus chers.



Un message positif et plein d'espérance : c'est ce qui me paraît le plus important à vous transmettre en ce début d'année. Nous ne pouvons rien prévoir, nous n'avons aucune certitude sur l'avenir, alors vivons au jour le jour et faisons le point sur toutes les belles actions, les beaux projets de notre commune.

Un retour en arrière sur l'année 2021 met en lumière de nombreuses actions favorisant le « Bien vivre ensemble ».

- **Les propositions de RC nature en faveur de notre environnement :** même s'il est regrettable d'être obligé de nettoyer le bord des routes, l'engagement des citoyens pour se mettre en quête des ordures déposées de manière irresponsable est à féliciter. Dans le même ordre d'idée proposer des rencontres afin de promouvoir le recyclage, les produits naturels est un atout pour chacun d'entre nous.

- **Les diverses propositions culturelles :**

Festiv'Erce, concert de musique irlandaise, rendez vous autour de la bibliothèque nous permettent à nous, habitants d'Ercé de nous faire voyager en quittant notre quotidien.

- **Les rendez vous seniors :**

Les après midi détente où les aînés peuvent se retrouver pour des jeux ou pour réaliser ensemble des bricolages, de la cuisine,... permettent de se rencontrer et de rompre un peu l'isolement.

« **Les rendez vous cinéma** », tous les deuxièmes lundis du mois semblent répondre également à un besoin d'évasion : une douzaine de personnes en ont déjà profité et le groupe ne cesse de s'agrandir.

- **Les marchés :**

Marché de producteurs en juillet, marché de Noël en novembre : lieux de rencontre par excellence où chacun prend le temps de flâner et d'échanger.

- **Les commémorations :**

Rencontre avec les anciens combattants, mise à l'honneur de tous ceux qui se sont engagés pour notre patrie, rencontre et remerciements autour des pompiers dans le cadre de la Ste Barbe : ces événements cimentent également notre commune.

- **Le conseil municipal des enfants et des jeunes :**

On ne peut que féliciter ces enfants qui souhaitent s'engager pour proposer des projets pour notre commune.

- **Le téléthon :**

L'engagement solidaire de toutes les associations de la commune qui ont décidé ensemble d'organiser le téléthon : bel exemple de dynamique collective qui permet de mettre en œuvre de beaux projets et d'apporter notre soutien pour des causes nationales.

En résumé une participation de nombreux acteurs de la commune qui donne envie de poursuivre et de faire des choses ensemble. C'est dans ce sens que je veux formuler mes vœux pour la nouvelle année : une année qui permet à chacun et chacune d'entre vous de vivre le plus sereinement possible, sans problème de santé, d'être bien entouré et de concrétiser ses projets.

Pour notre commune, de voir se réaliser des projets communs, de favoriser des temps de rencontres, de festivités. Dynamiser le commerce local (avec en avril l'ouverture de notre boulangerie), et étudier tout ce qui pourra permettre une amélioration du quotidien de chacun.



Isabelle Bertin
Maire

La solidarité à Ercé en Lamée

OPERATION BOÎTES DE NOËL SOLIDAIRES, BRAVO LES ENFANTS !

L'accueil de loisirs l'îlot z'enfants, en soutien avec la municipalité, a organisé une collecte de boîtes de Noël pour les plus démunis du 24 novembre au 8 décembre et ce fut un franc succès. Parents et enfants ont joué le jeu et c'est ainsi que 40 boîtes, qui plus est, customisées, ont été collectées. Les enfants ont pris autant de plaisir à les décorer qu'à les remplir ! Rappelez-vous, la règle est simple : une boîte à chaussures que vous pouvez décorer à votre guise, dans laquelle vous y déposez quelque chose de chaud, quelque chose de bon, un loisir, un produit d'hygiène, un mot doux, du papier cadeau et le tour est joué. Quelles magnifiques boîtes. Une fois collectées, ces jolies boîtes sont parties à Pont Péan pour ensuite être vérifiées par des bénévoles avant d'être redistribuées aux plus démunis.



Opération : Père Noël vert par le conseil municipal des enfants et des jeunes.

Premier projet solidaire du conseil municipal des enfants et des jeunes d'Ercé-en-Lamée

pour les Copains du monde, le mouvement des enfants solidaires du secours populaire, les enfants du CMEJ ont réalisé une collecte de jouets et de livres en très bon état qui ont ensuite été distribués aux enfants les plus défavorisés pour la période de Noël. Ainsi, « le Père Noël vert du secours populaire vient en aide au Père Noël rouge pour être sûr qu'il n'oublie personne. »



Merci aux parents et aux enfants qui ont participé généreusement à cette jolie collecte récupérée le jeudi 16 décembre par des bénévoles du secours populaire de Rennes.

Bravo à vous pour cette belle initiative !!

Un bel élan de solidarité cette année grâce au comité des fêtes et à l'ensemble des associations de la commune qui se sont unis pour préparer la journée du 4 décembre.

Merci également aux visiteurs qui ont su être généreux

Résultat :

un chèque de 1500 € au profit de la recherche.



Téléthon
2021

La sécurité à Ercé en Lamée

Ercé-en-Lamée fait passer le permis piéton aux classes de CE2

Mars 2021, une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière aux abords des écoles a été réalisée.

Des affiches ont été créées, reprenant les points importants de la sécurité : la vitesse, le port de la ceinture, le stationnement gênant, le téléphone au volant...



Ce travail de sensibilisation s'est poursuivi : Myriam Rabanne, adjointe à l'enfance et petite enfance, avec l'aide de la brigade de gendarmerie de Bain de Bretagne, a accompagné les classes de CE2 des écoles Jules Verne et St François pour passer le permis piéton afin de les responsabiliser en leur faisant prendre conscience qu'ils sont plus exposés que les adultes et qu'ils doivent développer des réflexes de précautions spécifiques.

Le 22 octobre, 2 gendarmes de la brigade de Bain de Bretagne sont intervenus dans les classes de CE2 des 2 écoles pour faire prendre conscience du danger et motiver les enfants à passer « leur permis piéton ». Puis pendant environ 5 semaines, les enseignantes ont pris le relais et formé les enfants pendant 4 à 6 sessions de 45 mn.

Vendredi 26 novembre, les gendarmes sont revenus pour faire passer un test aux enfants sous forme de questionnaire à choix multiples de 12 questions.

À l'issue de ce test, la majorité des enfants s'est vu remettre le permis piéton par les gendarmes, en présence des enseignantes et de l'élue, Myriam Rabanne.



Rappelons le contexte de cette mise en place du permis piéton :

en 2005, alors que le nombre de tués sur les routes ne cesse de baisser, le nombre de piétons tués a augmenté de 8%. Dans la rue, l'enfant piéton est particulièrement vulnérable : plus d'1 enfant tué sur 4 sur la route était piéton. En moyenne, dans 20% des cas c'est le comportement de l'enfant qui est à l'origine de l'accident (source ONISR).

À l'âge de 8 ans, on observe un premier pic des accidents avec les premiers déplacements de l'enfant seul, notamment pour aller à l'école.

Compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THEPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique
Absents excusés : BREHIER Sylviane, JARDIN Jeffrey
Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

Présentation du bilan de la bibliothèque 2015-2021 par Céline CARADEC

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB 121, 122 et 123

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des parcelles AB 121, 122 et 123 situées rue des pervenches. Elle l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain de Bretagne concernant les parcelles AB 121, 122 et 123 d'une superficie totale de 476 m².

Révision du montant de la caution pour les locations de la salle polyvalente et de la salle de la Fleuriais

Madame THEPAUT, chargée avec Madame GUIHEUX et Monsieur DELEPINE des états des lieux de la salle polyvalente, rappelle au Conseil Municipal que la caution existante à la salle de la Fleuriais est de 250 € et qu'il n'a jusqu'à présent pas été mis en place de caution à la salle polyvalente

Elle propose de réviser le montant de la caution de la salle de la Fleuriais et de mettre en place une caution pour la salle de polyvalente.

Les 3 élus proposent de mettre en place une double caution détaillée comme suit :

300 € pour les éventuelles dégradations des salles

100 € pour le ménage car il laisse souvent à désirer

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE une double caution pour les salles de la Fleuriais et polyvalente comme suit :

caution de 300 € pour les dégradations éventuelles

caution de 100 € pour le ménage

- DIT que les cautions s'appliquent à toutes les locations événementielles, qu'elles soient gratuites ou payantes, aux particuliers ou aux associations

- DIT que ces cautions ne s'appliquent pas à la mise à disposition annuelle des salles pour les pratiques culturelles ou sportives

- Validation d'un devis d'acquisition de matériel au restaurant scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son Plan de Relance, l'Etat a accordé à la commune subvention de 21561,00 € pour l'acquisition de matériel professionnel pour le restaurant scolaire. Il convient donc de valider à présent les deux devis d'acquisition de matériel neuf pour 10 747,17 € HT et 12 260 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le devis de LABEL TABLE de 10 747,17€ HT et de 12 260 € HT pour l'acquisition de matériel professionnel neuf (matériel de cuisson, réfrigération, friture, épluchage, etc) soit un total de 23 007,17 € HT.

Renonciation à la parcelle ZX 54

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la notification

d'un projet de vente de la parcelle ZX 54 d'une superficie de 6720 m² située à la Lande du Fretay. En effet, cette parcelle est une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts. Par conséquent, cette vente se trouve soumise à l'article L.331-24 du Code Forestier qui stipule que « en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence ». La commune a un délai de deux mois à compter de la réception de la notification pour se prononcer sur son souhait de se porter acquéreur ou non de la parcelle concernée.

Madame le Maire propose de ne pas se porter acquéreur de cette parcelle puisqu'aucun projet n'est prévu dans ce secteur.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- RENONCE à l'acquisition de la parcelle ZX 54 d'une superficie de 6720 m² présentée par l'office notarial de Rougé

Autonomie financière du budget assainissement
Armelle HUBERT, élue déléguée au budget, présente aux membres du Conseil Municipal un bilan des finances au 15 novembre 2021 et expose l'obligation pour les communes de gérer dans des budgets dotés de l'autonomie financière, leurs services publics industriels et commerciaux exploités en gestion directe à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'autonomie financière du budget assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022

Marché assurances IARD : choix des assureurs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune. Cette consultation se compose de 2 marchés :

Assurances IARD (Incidents Accidents et risques Divers), composé de 4 lots :

Lot 1 - Dommages aux biens

Lot 2 - Responsabilité civile

Lot 3 - Flotte automobile

Lot 4 - Protection juridique

Risques statutaires

Elle présente les offres reçues pour les 2 marchés et examinées par la Commission d'appel d'Offres le 9 novembre 2021 et invite le conseil municipal à débattre sur la couverture des risques.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les lots du marché Assurances IARD de la façon suivante :

Lot 1 – Dommages aux biens : SMACL en offre de base pour un montant annuel de 3310 €

Lot 2 – Responsabilité civile : GROUPAMA en offre de base pour un montant annuel de 1993 €

Lot 3 – Flotte automobile : SMACL en offre de base pour un montant annuel de 3286 €

Après délibération, le Conseil Municipal avec 1 voix pour l'offre de la SMACL, 8 voix pour l'offre de GROUPAMA et 4 abstentions :

DECIDE d'attribuer le lot 4 Protection Juridique à GROUPAMA pour un montant annuel de 1578 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SURSEOIT à statuer pour le Marché Risques statutaires, ayant besoin de plus d'éléments pour prendre sa décision

- AUTORISE le Maire à signer les offres des 4 lots du Marché Assurances IARD

- AUTORISE le Maire à signer les courriers aux entreprises retenues et non retenues ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Mme le Maire clôt la séance à 23h10.

Compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THEPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BREHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique

Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

- Marché assurances Risques statutaires : choix d'un assureur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune, et précise que les contrats d'assurance du marché IARD ont été validés en conseil municipal du 15 novembre 2021. Elle présente les offres reçues pour le marché Risques Statutaires examinées par la Commission d'appel d'Offres le 9 novembre 2021 et invite le conseil municipal à débattre sur la couverture des risques.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché Assurances Risques statutaires à GROUPAMA pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 avec les taux suivants :

Agents CNRACL : 6,83 %

Agents IRCANTEC : 1,26%

- Opération Transformation d'un bâtiment en boulangerie et logement : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de transformation d'un bâtiment en boulangerie et logement. Le marché est composé de 9 lots.

Elle expose que la 1^{ère} consultation passée selon une procédure adaptée s'est soldée par 6 lots infructueux. Après vérification auprès de la Préfecture, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 octobre a décidé de relancer une consultation sans publicité ni mise en concurrence dans le respect de l'article R 2122-2 du code de la commande publique. Dans la mesure du possible, la commune a consulté 3 entreprises mais n'a pas toujours pu obtenir 3 devis. Mme le Maire expose que les offres reçues ont été analysées par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 novembre 2021. Elle présente les propositions de choix d'entreprises et d'options faites par la CAO.

Il reste à débattre de 3 options :

Option 3 : Réfection enduit extérieur

Option 4 : Isolation biosourcée

Option 5 : Placards coulissants y compris aménagement intérieur (dans les 3 chambres et le couloir de l'étage)

Mme le Maire expose que l'option 3 consiste en la réfection des façades Nord et Sud et du pignon Est. Cela permettrait de mettre en valeur le nouveau commerce et de contribuer à l'embellissement du bourg, en harmonie avec les nombreuses façades du centre bourg qui ont été refaites ces dernières années. Une subvention de 6400 € environ peut être espérée pour la rénovation de façades.

L'option 4 Isolation Biosourcée est un plus en termes de respect de l'environnement. Des Certificats d'Economie d'Energie pourront être demandés mais aucun montant ne peut être avancé pour l'instant.

Enfin, l'option 5 consiste en l'installation de placards mobiles posés sur rails dans chaque chambre ainsi que sur le palier de l'étage. C'est un plus pour les futurs locataires.

Mme le Maire ouvre le débat sur ces 3 options que la CAO n'a pas souhaité valider seule.

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 - Gros Œuvre – Démolitions : Vignon constructions de Guipry-Messac pour un montant de 53 089,70 € HT

Lot 2 – Charpente : SCBM de Louvigné-du-Désert pour un montant de 15 431,60 € HT

Lot 3 – Couverture – Zinguerie : BILHEUDE de Vitré pour un montant de 20 000 € HT

Lot 4 – Menuiseries Extérieures et Intérieures : BONDIS de Vitré pour un montant de 8 644,90 € HT

Lot 5 – Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds : LEGAL-SCHREINER de Derval pour un montant de 25 110,00 € HT

Lot 6 – Carrelage -Faïence - Sols souples : LBS Carrelage de Saint Sulpice des Landes pour un montant de 11 067,50 € HT

Lot 7 – Peinture – Revêtements muraux – Nettoyage : THEHARD Peinture de Vitré pour un montant de 17 553,95 € HT

Lot 8 - Electricité CFO/CFA – Chauffage : LTM Elec de La Noë Blanche pour un montant de 24 343,84 € HT

Lot 9 – VMC - Plomberie – Sanitaires : MACÉ-FROGÉ de Cesson Sévigné pour un montant de : 21 747,16 € HT

DECIDE à l'unanimité de retenir les options suivantes :

Option 1 - Reprise des briques abîmées sur une souche de cheminée

Lot 1 - Gros Œuvre – Démolitions : Vignon constructions de Guipry-Messac pour un montant de 1007,50 € HT

Option 2 - Réfection couverture façade Nord de la partie haute

Lot 1 - Gros Œuvre – Démolitions : Vignon constructions de Guipry-Messac pour un montant de 780,00 € HT

Lot 2 – charpente : SCBM de Louvigné-du-Désert pour un montant de 1 229,53 € HT

Lot 3 - Couverture - Zinguerie : BILHEUDE de Vitré pour un montant de 11 000 € HT

Option 6 – Carrelage collé véranda au lieu de peinture de sol

Lot 6 – Carrelage -Faïence - Sols souples : LBS Carrelage de Saint Sulpice des Landes pour un montant de 2 195,00 € HT

Lot 7 – Peinture – Revêtements muraux – Nettoyage : THEHARD Peinture de Vitré pour un montant de – 4 378,00€ HT

DECIDE avec 13 voix pour et 2 abstentions de retenir l'option suivante :

Option 3 – Réfection enduit extérieur :

Lot 1 - Gros Œuvre – Démolitions : Vignon constructions de Guipry-Messac pour un montant de 19 767,15 € HT

DECIDE à l'unanimité de ne pas retenir l'option 4 – Isolation Biosourcée du Lot 5 Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds

DECIDE avec 13 voix pour et 2 abstentions de retenir l'option suivante :

Option 5 – Placards coulissants y compris aménagement intérieur :

Lot 4 : Menuiseries Extérieures et Intérieures : BONDIS de Vitré pour un montant de 3 334,60 € HT

AUTORISE le Maire, à l'unanimité, à notifier la décision aux entreprises non retenues et aux entreprises retenues et à signer tout document relatif à cette affaire

Validation d'une offre de prêt de 200 000 € et choix de conventionner ou pas avec le Département pour un logement en centre bourg

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal 3 offres de prêt pour un montant de 200 000 € sur 15 ans pour le financement des travaux de transformation d'un bâtiment en boulangerie et logement.

Crédit mutuel de Bretagne : taux fixe à 0.77%

Banque postale : taux fixe à 0.81%

Crédit Agricole : taux fixe à 0.67 %

Mme le Maire expose qu'en cas de conventionnement avec le Département pour le logement qui sera situé au-dessus de la boulangerie, il sera obligatoire de contracter un prêt de 20 000 € minimum auprès de la Banque des Territoires. Elle présente les conditions financières de la Banque des Territoires pour un prêt de 20 000 € sur 5 ans : taux fixe à 1,10%

Le corollaire de ce choix de prêt est le conventionnement avec le Département pour le logement qui sera situé au-dessus de la boulangerie.

Le conventionnement permettrait de bénéficier d'une subvention de 12 000 € et a pour avantage de proposer aux habitants de la commune un logement à loyer modéré. L'inconvénient est que les loyers sont très encadrés.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre :

- DECIDE de ne pas conventionner avec le Département pour le futur logement du projet de Transformation d'un bâtiment en boulangerie et logement »

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de prêt du Crédit Agricole pour 200 000 € remboursables sur 15 ans, au taux fixe de 0,67%

- VALIDE les conditions du prêt bancaire à savoir :

* périodicité : trimestrielle

*Capital constant

*Frais de dossier : 200 €

Prime mensuelle de 2 agents PEC

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a renouvelé 2 contrats PEC à temps complet du 13 décembre 2021 au 12 décembre 2022 et un contrat PEC de 23,40h hebdomadaires du 13 décembre 2021 au 31 août 2022.

Elle expose qu'un de ces agents a demandé à bénéficier d'une prime équivalente au supplément familial qu'elle toucherait si elle était en CDD de droit public.

Madame le Maire précise qu'il sera difficilement possible de lui attribuer une telle prime mensuelle car celle-ci serait alors supérieure à la prime que touche l'agent en contrat PEC qui occupe le poste de directeur de l'ALSH en l'absence du directeur titulaire.

Il convient cependant d'étudier sa demande en tenant compte de son ancienneté dans la collectivité (4 ans) et de ses missions. Elle est en effet agent périscolaire, animatrice ALSH et assistante sanitaire.

Par la même occasion, Madame le Maire propose d'étudier la possibilité d'attribuer également une prime mensuelle à l'agent en contrat PEC de 23,40h hebdomadaires qui n'a pas demandé de prime mais qui a une ancienneté de 2 ans dans la collectivité et assure les missions d'agent périscolaire, animatrice et accompagnante plus particulière d'un enfant en situation de handicap.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une prime mensuelle de 150 € brut à la personne ayant en contrat PEC à temps complet à compter du 13 décembre 2021 et pour toute la durée du contrat

- DECIDE d'attribuer une prime mensuelle de 81,67 € brut (correspondant à la prime mensuelle RIFSEEP d'un agent technique) à la personne en contrat PEC à 23,40h à compter du 13 décembre 2021 et pour toute la durée du contrat

- PRECISE que la prime mensuelle sera proratisée selon le temps de travail des agents

Questions diverses

Information : l'école Saint François recevra une subvention de 30 € par enfant d'Ercé (n'ayant pas encore bénéficié de cette subvention) pour un séjour « Sens et émotions »

La loi Egalim imposera à compter du 1^{er} janvier 2022 aux restaurations scolaires collectives de servir au moins 50% de produits de Haute Qualité (labels fermiers, label rouge, AOP, etc) ainsi qu'au moins 20% de produits biologiques. Cela représentera un surcoût de 0.17€ par repas soit environ 4590 € par an. Il s'agira de décider si la commune répercute ou non cette augmentation de tarif sur le prix du repas facturé aux familles.

Myriam RABANNE évoque l'existence du Solidaribus, un bus du Secours Populaire qui sillonne les milieux ruraux pour proposer des services tels que : épicerie alimentaire, aide aux devoirs, aide administrative, internet, accueil solidaire

Mme le Maire remercie vivement :

Crystel MANROT et son équipe pour l'organisation Marché de Noël

Maïwenn AULNETTE pour l'organisation du concert de musique irlandaise dans l'église

Anne-Marie MIGAUT, Armelle HUBERT, Monique GUIHEUX et Armelle POUESSEL pour leur présence le mardi après-midi aux après-midis détente organisés par Justine et le CCAS.

Le comité des Fêtes pour l'organisation du téléthon est en cours.

Erwan JACOB pour l'organisation du futur festival de septembre 2022

Mme le Maire aimerait qu'une indemnité temporaire puisse être versée à Crystel MANROT pour son travail sur RC Nature et le marché de Noël

-Bilan du marché de Noël :

Recette de la vente des livres au marché de Noël : 92 € soit 92 livres à 1€

Recette de la tombola du marché de Noël pour le téléthon : 155 €

Recette de la buvette, vente de crêpes et de galettes : 145€ desquels il faudra déduire le prix des denrées

Bilan de la fréquentation du marché de Noël : 300 adultes et 60 enfants

Mme le Maire clôt la séance à 23h15.

Compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THEPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique

Absente excusée : BREHIER Sylviane

Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

Modification et validation du projet d'éclairage du terrain de foot

Madame le Maire rappelle que par délibération du 19 avril 2021, le conseil municipal a validé le projet de remise à neuf des 6 projecteurs du terrain de football municipal par l'acquisition de 12 lampes LED pour un budget maximal 21000 €, ainsi que la demande de subventions DETR et DSIL auprès de l'Etat, de la Fédération de football et de l'Agence Natio-

nale du Sport ainsi que les Certificats d'Economies d'Energie via le Pays des Vallons de Vilaine

Elle précise que la commune n'a pas pu obtenir de subventions de la FFF et l'Agence Nationale du Sport mais qu'elle a obtenu une subvention DSIL rénovation thermique dans le cadre du plan de relance pour un montant de 6 990 €.

Elle expose que l'entreprise qui pouvait réaliser les travaux s'est désistée et que suite à cela la commune a sollicité le SDE 35 pour vérifier la faisabilité des travaux avec l'éclairage public actuel ainsi que la solidité des mâts.

Ce dernier a donné un accord mais se chargera des travaux car ils relèvent de sa compétence.

Le SDE 35, qui sera maître d'ouvrage propose des travaux pour un montant estimatif de 26 513,74 € HT. Une participation sera donc demandée à la commune pour un montant net estimé de 21 210,99€ (au stade de l'étude sommaire). L'étude détaillée précisera ces montants.

Il convient de valider ce projet et de conventionner avec le SDE 35.

Après délibération, le Conseil municipal, **avec 8 voix pour et 6 abstentions** :

VALIDE le projet de remise à neuf des 6 projecteurs du terrain de football par le SDE 35 pour un montant total de 26 513,74 € au stade de l'estimation sommaire.

DECIDE de conventionner avec le SDE 35 pour le projet

VALIDE la participation de la commune estimée à 21 210,99 € au stade de l'étude sommaire

AUTORISE le Maire à signer la convention « portant réalisation d'une opération d'éclairage public Réno EP- Terrain Foot »

S'ENGAGE à valider cette convention avant le 31 décembre 2021

RÉITÈRE auprès de l'Etat sa demande de subvention DSIL rénovation thermique dans le cadre du plan de relance pour un montant de 6 990 €

Modification de la liste des suppléants de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire rappelle que par délibération du 18 octobre 2021, le Conseil Municipal a modifié la composition de la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un de ses membres titulaires. Il a validé une CAO composée de 4 titulaires, dont Madame le Maire, et 4 suppléants.

Le service du contrôle de légalité a fait savoir au service administratif de la commune que cette délibération est illégale puisque la Commission d'Appel d'Offres doit être composée de 3 titulaires et de 3 suppléants auxquels s'ajoute le Maire qui préside de droit la commission.

Il convient donc de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires (3) : Isabelle THEPAUT, Armelle HUBERT, Erwan JACOB

Suppléants (3) : Sébastien RENAUD, Adrien ROULLEAUX, Monique GUIHEUX

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Remboursement des frais kilométriques aux agents recenseurs

Madame le Maire rappelle que par délibération du 18 octobre 2021, 4 postes d'agents recenseurs ont été créés pour le recensement 2022 organisé par l'INSEE.

Elle expose pour rappel la rémunération des agents recenseurs telle qu'elle a été décidée :

0€85 par feuille de logement,
1€35 par bulletin individuel,

40€ par ½ journée de formation

Forfait de 80 € brut pour la tournée de reconnaissance et la mise sous plis des bulletins d'informations (évalués à 1,5 jour)

40 € brut de prime qualité basée sur le critère unique suivant :

Qualité de complétude du bordereau de tournée (Totalemment complété – aucune information ne manque) : 40 € brut sinon 0€.

Si la mission n'était pas menée à son terme par l'agent recenseur, la prime de qualité ne sera pas versée.

Elle informe le Conseil Municipal que 4 agents recenseurs ont été recrutés pour lesquels les districts ont été répartis de la façon suivante :

Agent recenseur 1 : district 8 – 319 logements

Agent recenseur 2 : district 3 – 248 logements

Agent recenseur 3 : district 6 – 125 logements

Agent recenseur 4 : districts 4 et 7 – 125 et 30 logements soit 155 logements en tout

Il conviendrait de revoir le forfait de 80 € brut attribué pour la tournée de reconnaissance selon la quantité de travail que représente la tournée de reconnaissance.

Elle précise également que le mode de compensation des frais kilométriques n'a pas été déterminé. Il convient de le fixer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le forfait pour la tournée de reconnaissance et la mise sous plis des bulletins d'informations comme suit :

District 3 et 8 : 80 € brut

District 4 et 7 (regroupés) et District 6 : forfait de 60€ brut

- DECIDE de rembourser les frais kilométriques de façon forfaitaire comme suit :

District 8 : 150 €

District 3 : 150 €

District 4 et 7 (regroupés) et District 6 : forfait de 100€

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle ZR 15 et parcelle AB45

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner de la parcelle ZR 15 située à Saint Laurent et de la parcelle AB 45 située 3 rue des primevères.. Elle l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur ces deux déclarations d'intention d'aliéner..

Projet de réhabilitation du système de ventilation du restaurant scolaire : validation du projet et demande de subvention DETR

Madame le Maire présente un projet de réhabilitation du système de ventilation du restaurant scolaire. Ce dernier ne fonctionne pas. Il convient de le remplacer à neuf et de refaire la toiture qui présente de multiples fuites.

La réhabilitation de la ventilation est essentielle en période de crise sanitaire pour ce bâtiment qui accueille 150 enfants chaque jour.

Ce projet est éligible à la DETR 2022 dans la catégorie Bâtiments scolaires, à un taux de 40% de la dépense éligible hors taxe.

Madame le Maire présente le plan de financement du projet :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Réhabilitation de la toiture	18 371,00	DETR 2022	20 633,50
Réhabilitation du système de ventilation	33 212,76	Auto financement	30 950,26
TOTAL	51 583,76		51 583,76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- VALIDE le projet de réhabilitation du système de ventilation et de la toiture du restaurant scolaire pour un montant de 51 583,76 € HT
- DECIDE d'inscrire cette dépense au budget communal 2022
- SOLLICITE une subvention DETR pour l'exercice 2022 auprès de la Sous-Préfecture de Redon

Revalorisation des tarifs de la restauration scolaire suite à la mise en application de la loi Egalim et de la loi Climat et Résilience

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la revalorisation tarifaire demandée par Armonys Restauration au 1^{er} janvier 2022 à hauteur de 0,17€ par repas.

Elle rappelle que cette revalorisation fait suite à la mise en application de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim qui impose aux restaurations collectives de servir au moins 50% de produits de qualité supérieure en valeurs d'achats (produits bénéficiant de labels de qualité) dont un minimum de 20% de produits issus de l'agriculture biologiques ou en conversion.

Ces nouvelles exigences ont irrémédiablement un coût pour la collectivité.

Il s'agit de décider si la commune souhaite répercuter cette augmentation de tarifs sur le tarif de la restauration scolaire et de l'ALSH ou prendre en charge cette revalorisation.

A titre d'information, cette revalorisation représentera un surcoût d'environ 4000 € HT par an. Elle représente un surcoût de 24 € par an et par enfant.

Mme le Maire propose de répercuter cette hausse tarifaire sur le tarif des repas facturés aux familles.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant la hausse tarifaire de 0,175 € HT par repas qui sera appliquée par Armonys Restauration sur les repas facturés à la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que cette hausse tarifaire représente un surcoût annuel de 4000 € environ,

Considérant que la revalorisation de 0,17 € HT est un prix HT

et que le coût taxé est de 0,18€ TTC

VALIDE l'avenant n°1 au contrat « Marché de confection et fourniture de repas au restaurant scolaire de la commune » portant revalorisation de la part alimentaire du prix du repas facturé à raison de 0,17 € HT soit 0,18 € TTC par repas à compter du 1^{er} janvier 2022

DECIDE de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire et de la restauration de l'ALSH de 0,18 € par repas à compter du 1^{er} février 2022

FIXE les tarifs comme suit :

Repas enfant maternelle	3,89 €
Repas enfant élémentaire	3,94 €
Repas ALSH enfant Ercé et Teillay	3,94 €
Repas ALSH enfant extérieur	4,32 €
Repas stagiaire et personnel communal	3,32 €
Repas adulte	6,58 €
Repas enfant non inscrit au restaurant scolaire	5,26 €

S'ENGAGE à communiquer sur la loi EGALIM et sur la hausse tarifaire auprès des familles en amont de l'application des nouveaux tarifs

Questions diverses

Une mise aux normes administrative et juridique des cimetières (bourg+ la Fleuriais) sera nécessaire dans les années à venir car nos documents relatifs cimetières ne sont ni à jour ni simples d'utilisation. Il s'agira de créer un registre des inhumés, un registre des concessions et des plans corrects. Un cabinet, qui a étudié l'état actuel du cimetière, propose cette prestation pour 23 700 € HT pour environ 6 mois de travail.

Ce sujet sera débattu lors du vote du budget 2022

Les travaux de la résidence Ages & Vie ont démarré ce lundi 3 décembre 2021

VSB propose une visite de chantier éolien à Rougé le mardi 18 ou le mercredi 19 janvier 2022 en matinée.

NOUVEAU : Déposez vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

Vous avez prévu de réaliser des travaux ? votre commune vous propose de simplifier vos démarches d'urbanisme. A partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez utiliser le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**. Cette plateforme de traitement dématérialisée vous permettra de déposer en ligne vos permis de construire et autres demandes d'urbanisme, **7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**

Que vous soyez **un particulier** ou **un professionnel**, les bénéfices sont multiples :

Un **gain de temps** pour la transmission des dossiers et les échanges au cours du traitement de votre demande

Une **démarche plus écologique**, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés

Plus de **transparence sur l'état d'avancement de votre dossier**, à chaque étape de l'instruction

Une interface vous assistera pour compléter le formulaire adapté à votre projet et vous pourrez joindre vos plans et autres pièces de votre dossier numérisé. La plateforme vous permettra ensuite de suivre l'état d'avancement de votre demande.

Le dépôt des dossiers au format papier restera toujours possible.

Le portail numérique sera accessible à partir du site internet des Vallons de Vilaine et à terme à partir du site de chaque commune : www.paysdesvallonsdevilaine.fr/ADS

 **Quelques conseils**
Pour un recensement réussi



Recensez-vous en ligne, c'est rapide, simple et sécurisé.



Votre nom et le numéro de votre habitation doivent **OBLIGATOIREMENT** être indiqués sur votre boîte aux lettres.



Si vous avez un chien, veillez à ce qu'il n'effraie pas l'agent recenseur.

 **Recensement**
de la population **2022**
Vos agents recenseurs



Djamila REMOUL



Marie-Christine
DUBOURG



Maryline PLOTEAU



Jordan CHAPLAIS

Carte grise - Démarches administratives 2021

(Arnaque aux faux sites administratifs dans le département 35)

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture : [Garage dans le 35](#)

ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise. En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes, [consultez le guide pratique](#).

Restaurant scolaire : bien manger et protéger la planète

Le restaurant scolaire accueille environ 180 enfants chaque jour sur le site d'Ercé-en-Lamée et fournit une soixantaine de repas à la commune de Teillay. La mairie et la société Armonys restauration s'engagent ensemble pour proposer une alimentation saine et équilibrée et lutter contre les déchets.

Cathy la cuisinière propose chaque jour des plats préparés maison à base de produits frais et bruts. Notre prestataire s'approvisionne le plus possible auprès des producteurs locaux et commerçants de la commune. Une commission menus composée notamment de représentants de parents des écoles d'Ercé-Teillay est d'ailleurs mise en place depuis de nombreuses années pour étudier les menus proposés avant chaque période de vacances scolaires.

Jusqu'en cette fin d'année pour préparer une bonne recette :

- **Plus de 85% de produits frais**
- Des fruits et légumes frais français variant au gré des **saisons** pour plus de saveurs
- Des **viandes fraîches françaises et bretonnes**
- Des **poissons sauvages** frais issus d'**espèces non menacées**
- L'intégration de **circuits courts**
- Des **produits laitiers** issus de **coopératives du Grand Ouest**



Les nouvelles lois Egalim et climat et résilience entraînent encore de nouvelles obligations : au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio. Dans le cadre de France Relance, la mairie a pu investir dans du matériel de qualité pour valoriser les produits frais, locaux, durables et de qualité : favoriser le stockage, la transformation et la cuisson.

Améliorer la qualité du service entraîne malheureusement une augmentation des coûts. C'est pour cela

que la collectivité est obligée d'augmenter les tarifs à partir du 1er février 2022 (voir les délibérations des conseils municipaux de novembre et décembre)



Depuis la rentrée, les enfants viennent déjeuner avec une serviette en tissu fournie par leurs parents afin de supprimer les serviettes en papier.

Par ailleurs, pour éviter tout gaspillage alimentaire, une campagne de sensibilisation est faite auprès des enfants plusieurs fois par an en pesant des déchets chaque jour sur une durée déterminée. La dernière campagne de sensibilisation a été faite

du 20 au 24 septembre 2021.

Un véritable travail de partenariat entre la mairie et Armonys restauration pour un service de qualité et un plus grand respect de l'environnement.

Tarif du restaurant scolaire au 1er février 2022

Repas enfant maternelle	3,89 €
Repas enfant élémentaire	3,94 €
Repas ALSH enfant Ercé et Teillay	3,94 €
Repas ALSH enfant extérieur	4,32 €
Repas stagiaire et personnel communal	3,32 €
Repas adulte	6,58 €
Repas enfant non inscrit au restaurant scolaire	5,26 €

Le coût d'un repas au restaurant scolaire pour la collectivité

Pour la collectivité la restauration des enfants est un service indispensable. Elle permet à chaque enfant de bénéficier d'un repas équilibré et permet aux familles une organisation plus simplifiée de la journée scolaire.

Cependant les frais sont importants : coût matière, coût des services, coût du personnel encadrant, électricité, chauffage, entretien....

Lors de la réflexion sur le budget, nous vous présenterons le coût exact d'un repas, cependant un calcul approximatif permet d'évaluer ce coût à environ 7 € par repas.

Une belle initiative à l'école Jules Verne : le banc de l'amitié.



Le jeudi 9 décembre, journée nationale de la Laïcité à l'École, deux bancs de l'amitié ont été inaugurés dans les cours de l'école publique Jules Verne.

À l'initiative de l'APE, la mairie et les enseignants ont tout de suite été favorables à ce beau projet. Les bancs fournis par la mairie, ont été peints et décorés par l'APE.

Le banc de l'amitié sert à connecter les élèves afin que personne ne se sente en marge. Lorsqu'un enfant est triste ou se sent seul, qu'il ne trouve pas d'amis pour jouer avec lui, il va s'asseoir sur le banc. Les autres enfants savent alors qu'il a besoin d'aide et ceux qui le souhaitent viennent la lui offrir.

L'objectif est de lutter contre la solitude de certains enfants, mais aussi combattre le harcèlement et résoudre des conflits entre élèves, le tout avec une intervention minimale du monde adulte.



ANIMATIONS APE JULES VERNE



Association Espace Jeux et Rencontres « Les Câlinous »



Vous êtes parents ou assistantes maternelles d'un enfant de moins de 3 ans.

L'espace jeux-rencontres « Les Câlinous » vous propose des matinées d'éveil :

-Jeux, activités et intervenants divers (Histoires de Grandir, éveil à la musique, etc...) tous les mardis et présence une **EJE (Éducatrice de jeunes enfants)** tous les vendredis.

Ce sont aussi des moments d'échange pour les parents et assistantes maternelles dans un cadre convivial.

**Rejoignez-nous le mardi ou le vendredide 9h15 à 11h30 (hors vacances scolaires)
dans les locaux du Complexe Enfance et Culture.
16, rue des Pervenches. 35 620 Ercé en Lamée**

LES AÎNÉS À L'HONNEUR !

Tous les mardis : après midi détente

Deuxième lundi du mois : rendez vous cinéma

Pour tous renseignements contactez la mairie

02 99 44 30 16

Programme des après midi détente :

Vous pouvez venir jouer à la belote ou autre jeux de société mais vous pouvez aussi :

⇒ Mardi 01/02 : réalisations de fanions—

fabrication et dégustation de crêpes

⇒ Mardi 22/02 : Quizz musical

⇒ Mardi 01/03 : Art floral

Rénovation de mon logement :

Le froid sera bientôt de retour et vous souhaitez réduire vos consommations de chauffage ? L'Espace Rénov' Habitat peut vous accompagner dans votre projet. Plusieurs dispositifs d'aides financières sont disponibles pour des travaux de rénovation énergétique : isolation, ventilation, chauffage et eau chaude sanitaire.

RÉCAPITULATIF

· Pour les travaux d'économie d'énergie

Contactez l'Espace Rénov' Habitat du Pays des vallons de Vilaine au 02 99 57 02 20 ou par mail à espacerenovhabitat@paysdesvallonsdevilaine.fr

Accueil sur rendez-vous au 12 rue Blaise Pascal - ZA de la Lande rose 35 580 Guichen

· Pour les travaux d'adaptation du logement

Contactez Soliha au 02 99 79 51 32 ou par mail à contact.illeetvilaine@soliha.fr

Adresse postale : 22 rue Poullain Duparc 35 000 Rennes

· Pour les travaux concernant un bien en location

Contactez Soliha au 02 99 79 51 32 ou par mail à contact.illeetvilaine@soliha.fr

Adresse postale : 22 rue Poullain Duparc 35 000 Rennes

Plus d'informations sur le site bretagneportede Loire.fr



SMICTOM DES PAYS DE VILAINE : FOCUS SUR LA DÉCHÈTERIE DE BAIN-DE-BRETAGNE.

Le service des déchèteries du Smictom est en pleine mutation, tout particulièrement au niveau de la déchèterie de Bain-de-Bretagne. Nouveaux créneaux d'ouverture, présentation obligatoire du « Pass déchets », construction de la nouvelle déchèterie... voici le point sur la situation.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Lundi : 14h-17h

Mercredi : 9h-12h et 14h-17h

Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-12h30 et 13h30-17h

LE PASS DÉCHETS OBLIGATOIRE POUR DÉPOSER VOS APPORTS

L'accès aux déchèteries du Smictom avec le « Pass déchets » est en vigueur depuis le mois de mars 2021 sur toutes les déchèteries du territoire. Des contrôles sont systématiquement réalisés en haut des quais de dépôt et de façon aléatoire sur la plateforme d'apport des végétaux en contre-bas. Dans les 2 cas, si vous n'avez pas votre « Pass déchets », l'accès aux bennes et à la plateforme vous sera refusé.

Si vous n'avez pas reçu votre pass déchets, contactez sans tarder le Smictom des Pays de Vilaine de préférence par mail à accueil@smictom-paysdevilaine.fr ou à défaut par téléphone au 02 99 57 04 03. Après vérification de votre compte, celui-ci vous sera envoyé par voie postale. Pour rappel, si vous êtes un particulier, celui-ci vous donne droit à 20 accès aux déchèteries par année civile pour une résidence principale et 10 passages pour une résidence secondaire. Au-delà de ces nombres de passage, l'accès sera bloqué pour le

ENQUÊTE SUR LA GESTION DES BIODÉCHETS AUPRÈS DES USAGERS N'UTILISANT JAMAIS LEUR BAC A COUVERCLE MARRON.

Imprimés et renseignements à la mairie



LES PÊCHEURS DE LA MÉE

**ERCE en LAMEE – TRESBOEUF – LALLEU – THOURIE – TEILLAY –
LA BOSSE – St SULPICE – LA DOMINELAIS – LE GRAND FOUGERAY**

activités pour l'AAPPMA 2021

- Alevinage de truites pour l'ouverture en mars (500kg)
 - Réunion pour modification des statuts.
 - Renouvellement des administrateurs
- vigilance et surveillance des 3 rivières



Les pêcheurs de la Mée ont procédé le samedi 13 novembre à l'élection du nouveau bureau pour une durée de 5 années, allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2026 inclus.

Une liste de 9 candidats a été proposée à l'issue du vote les 9 candidats ont été élus

Voici la composition du nouveau bureau

Président : Alain CHOQUET Vice-président : Loïc GIBOIRE
Trésorier : Michel RENAULT Secrétaire : Dominique GALLAIS

Membres :

Camille GIBOIRE, Lionel PIGEARD, André HUREL, Thierry GIBOIRE, Kevin GICQUEL

Deux contrôleurs aux comptes ont été élus : Gérard GARNIER, Gérard MARCEL

Association ARLET

COURS DE COUTURE TRICOT ATELIERS DIVERS

LES MARDIS ET JEUDIS DE 14H A 17H

COURS DE DESSIN

LES VENDREDIS DE 10H à 12H SALLE PAROISSIALE (PRESBYTERE)

Egalement ouvert aux enfants. Café offert à la fin de chaque séance.

Tels : 06 24 64 21 10 Présidente Mme CHARTOIS / 06 83 96 56 55 Brigitte DELÉPINE



ALCOOL ASSISTANCE, Entraide Addict

La fédération Alcool Assistance (Entraide Addict), association reconnue d'utilité publique, fondée en 1910, a pour but d'aider et d'accompagner toutes personnes en difficultés avec l'alcool ou toute autre addiction, et leur entourage.

n'hésitez pas à venir nous rejoindre (en répondant aux règles sanitaires en vigueur) :

« malade » : 0682954920, ou « entourage » : 0635950311

adresse mail : alcoolassistance35470@gmail.com

L'ARMANDA RESTAURANT :

LA FLEURIAIS

02 99 44 22 48

OUVERT TOUS LES JOURS DE 11H30 A 14H30

Garage LAVIS

23 RUE DES PERVENCHES

02 99 44 30 41

OUVERT LUNDI / MARDI / MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
DE 8H A 12H et DE 13H30 A 18H

epi Service

LES PIZZ'A PAT



Patrick et Syl-

vie vous

proposent

des pizzas artisanales

tous les vendredis et samedis.

Prise de commande

du mardi au samedi au magasin ou au

02 99 43 52 21

avant 20H00.

Le coin des
commerçants



LES JOURNÉES IMPARABLES
Chez votre Artisan Boucher
du 23 au 27
FÉVRIER 2022

PROMO*

12,90€
les 4
soit 12,90€ le kg

4 cuisses
de canard
confites

NOUVEAU Click & Collect

trouvez votre boucher préféré,
ses promos, ses infos, ses recettes sur
www.bouchersdoubles.com

Pre valable chez les Bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles
sur votre santé. Évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé.
*d'infos sur www.mangerbouger.fr

LES BOUCHERS DOUBLES

BOUCHERIE MERCIER
7 rue du Muguet - 35620 ERCÉ EN LAMÉE
02 99 44 30 23

N° 1 pour aller au vote public



AU HAIR LIE COIFFURE 02 99 44 38 53

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI SAMEDI

Merci à Aurélie qui nous quitte après plus de
10 ans sur la commune et bienvenue à
Charlotte qui prendra le relais fin janvier.

CAFÉ : chez Patricia BAR LE CELLIER

9 RUE DES CAMÉLIAS

09 80 47 23 28

OUVERT MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI
(CONSULTER LES HORAIRES) ET LE DIMANCHE DE 9H A 13H

FERMÉ LE LUNDI



Message d'Aurélie : "Chers clients, Chères clientes,

Après 12 années passées à vos côtés, c'est avec beaucoup d'émotions que je laisse ma place à Charlotte.

J'ai été très heureuse de travailler et de partager des moments privilégiés avec chacun d'entre vous et vous souhaite une belle continuation.

Je vous remercie infiniment et passionnément pour votre fidélité et votre sympathie.

Je vous embrasse. »

DATES	ÉVÈNEMENTS	LIEU	ORGANISATEURS
SAMEDI 12 FÉVRIER	POT AU FEU	Salle Gabriel Martin	LA PAROISSE
SAMEDI 26 FÉVRIER	CARNAVAL		APE JULES VERNE
SAMEDI 26 FÉVRIER	REPAS DU FOOT A EMPORTER		TRIANGLE FOOTBALL CLUB
SAMEDI 19 MARS	CHOUCROUTE Á EMPORTER		ANCIENS COMBATTANTS
SAMEDI 2 AVRIL	NETTOIE TON Km		RC Nature
DIMANCHE 17 AVRIL	CHASSE AUX OEUFS	Parc Marcel Boisdard	COMITE DES FETES
DIMANCHE 24 AVRIL	PUCES DES JARDINIERS		ARLET
SAMEDI 30 AVRIL	CONCOURS DE PALETS MIXTE 1 Homme et 1 femme par équipe	Salle de la Fleuriais	LE PALET ERCÉEN
DIMANCHE 8 MAI	COMMEMORATION		ANCIENS COMBATTANTS
DIMANCHE 22 MAI	FETE VOS JEUX	Parc Marcel Boisdard	COMITE DES FETES
VENDREDI 27 MAI	TOURNOI DE FOOT SEMI-NOCTURNE VÉTÉRAN SÉNIOR	Terrains des sports	TRIANGLE FOOTBALL CLUB
SAMEDI 25 JUIN	CONCOURS DE PALETS Matin en individuel par équipe l'après-midi	Salle de la Fleuriais	LE PALET ERCÉEN
DIMANCHE 26 JUIN	KERMESSE		OGEC ECOLE SAINT FRANÇOIS
DIMANCHE 26 JUIN	FÊTE DE L'ÉCOLE		APE JULES VERNE
SAMEDI 16 JUILLET	FEU D'ARTIFICE / REPAS CHAMPÊTRE	Parc Marcel Boisdard	COMITÉ DE S FÊTES
DIMANCHE 21 AOÛT	MÉCHOUI	?	ANCIENS COMBATTANTS
SAMEDI 3 SEPTEMBRE	CONCOURS DE PALETS	Terrains des sports	SOCIETE DE CHASSE LE SAINT HUBERT
DIMANCHE 18 SEPTEMBRE	COMMEMORATION	La Nouette	ANCIENS COMBATTANTS
SAMEDI 24 SEPTEMBRE	FESTIV'ERCE	Parc Marcel Boisdard	MUNICIPALITE
VENDREDI 11 NOVEMBRE	COMMEMORATION		ANCIENS COMBATTANTS
SAMLEDI 26 NOVEMBRE	POTÉE / BOURGUIGNON à emporter	Salle polyvalente	SOCIÉTÉ DE CHASSE LE SAINT HUBERT
SAMEDI 12 NOVEMBRE	CHOUCROUTE	Salle de Teillay	LES POMPIERS ERCÉ TEILLAY



Ce planning est un planning très provisoire... La situation sanitaire ne permet pas de nous projeter ! Nous comptons sur votre tolérance.



ÉLECTIONS : vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au 4 mars 2022.